

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2025**

à 20H30

Conseil Municipal :

Présents : Mme Marianne LECOMTE, M. Luc APPERT, Mme Annie LE MOUELLIC, M. Emmanuel CHONION, M. Frédéric CHARTON, Mme Nataly MATHE, Mme Isabelle BOUCKSOM, Mme Odile LOMBARD, Mme Gina BUCHE, M. Maxime FRANÇOIS, M. Jean-Pierre PALADINI.

Absent : M. Franck COPITET représenté M. Maxime FRANÇOIS, M. Arnaud DESSERTENNE représenté par Mme Marianne LECOMTE, Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE.

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Mme Marianne LECOMTE, Maire de Bétheniville.

La date de la réunion a été envoyée par mail le 10 octobre 2025 avec l'envoi de l'ordre du jour. La délibération remplacement agent technique pendant arrêt de travail a été retirée de l'ordre du jour. Après renseignement pris auprès du centre de gestion de la Marne, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour le remplacement d'un agent en congés maladie, il suffit de lui faire un contrat.

Mme le Maire indique que l'agent qui est actuellement en arrêt ne reprendra pas son poste comme prévu le 27 octobre car son état ne s'est pas amélioré et il doit resubir des examens.

Mais pour l'instant, on entre en période plus calme pour les agents techniques ; donc on ne prendra personne pour l'instant.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

M. Emmanuel CHONION est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation compte-rendu du 26 septembre 2025**
- **Délibération fonds de soutien CUGR avec tarif**
- **Délibération pour signature d'un avenant à la convention de groupement avec la CUGR (lutte contre les déchets abandonnés)**
- **Délibération pénalités pour dommage au mobilier sdf**

Avant d'ouvrir les délibérations, un conseiller a sollicité l'assemblée pour que les comptes-rendus du conseil municipal diffusés soient synthétisés (plus brefs) afin d'en améliorer la lisibilité et de les rendre moins fastidieux pour les administrés.

Mme le Maire reprend la parole pour suivre l'ordre du jour :

Délibération - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2025 Validation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **de valider** le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2025.

Délibération – Demande de fonds de soutien au Grand Reims :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'engager** les travaux de voirie
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Délibération – Convention lutte contre les déchets abandonnés diffus

Accompagnement financier d'un éco-organisme auprès des communes et Groupements de communes Signature d'un avenant à la convention de groupement avec la Communauté Urbaine du Grand Reims

Vu la convention de groupement pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'éco-organisme en matière de lutte contre les déchets abandonnés, signé par la commune de Bétheniville avec le Grand Reims le 6 août 2024 associée à la convention de soutien avec l'éco-organisme,

Considérant que l'éco-organisme Adelphe a proposé au Grand Reims un avenant valant substitution de la convention de soutien signée le 8 février 2024, modifiant la durée de la convention en décalant le terme de la période ferme au 31 décembre 2027, et en permettant sa reconduction pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2029 maximum,

Vu le projet d'avenant à la convention de groupement, relatif au soutien pour la « Lutte contre les déchets abandonnés diffus »

Vu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE

- d'approuver l'avenant à la convention type de groupement associé à la convention de soutien,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant.

Délibération – Dégradation sur mobilier salle des fêtes / facture pour dégradation

Mme le Maire signale que le conseil municipal avait décidé par délibération N° 35 en date du 23 mai 2025 d'appliquer des pénalités en cas de dégradations sur le mobilier de la salle des fêtes lors des locations.

Mme le Maire souligne que ces pénalités doivent être appliquées en cas de dégradation de mobilier prêté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- d'approuver l'application de pénalités pour détérioration du mobilier de la salle qu'il soit loué ou prêté,
- d'autoriser Madame le Maire à facturer la dégradation de la chaise comme suit : **chaise abîmée acquise en 2024 pour 60 euros TTC ; la pénalité sera de 45 euros.**
- de ne plus prêter le mobilier neuf de la salle des fêtes afin d'éviter toute contestation sur leur état lors de leur reprise.

Avant de voter la délibération qui suit, Mme le Maire indique que l'avocat de l'auto-école Craby Conduite, à la veille de passer en audience, a proposé que le locataire parte volontairement le 31 janvier 2026 en réglant le retard et les loyers jusqu'à cette date.

Si d'ici le 25 novembre, pas de nouvelles, l'audience se fera ce jour-là.

Délibération – Délibération donnant au Maire délégation pour ester en justice

- Vu la lettre recommandée envoyée par le CAB AVOCATS représenté par Maître Bruno CHOFRUT nous informant du recours contentieux formé par la commune de Pontfaverger

Considérant que le maire peut défendre la commune dans les actions en justice intentées contre elle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

AUTORISE Mme Marianne LECOMTE, Maire de Bétheniville (Marne) à se faire assister de l'avocat de son choix.

Informations et questions diverses en bref

Contrat santé

La participation financière des collectivités territoriales et de leurs établissements publics aux garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents, notamment du risque santé, est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour les contrats santé souscrits à titre individuel par les agents, sous réserve que ceux-ci soient labellisés (15 euros minimum). Il faudra prévoir une délibération en ce sens après le 28 octobre 2025 (date de saisine du comité social territorial pour avis).

Dans le même temps, une consultation est organisée par le centre de gestion de la Marne pour la mise en œuvre d'une convention de participation risque santé à compter du 1er janvier 2027 pour tous les agents de la commune.

Antenne Orange

Mme le Maire a adressé au concessionnaire ORANGE et responsable du démantèlement de SPIE la délibération concernant la Constatation de la non-exécution du démantèlement du pylône du Bois Judas et décision relative à l'indemnité d'occupation du domaine privé de la commune et au rappel des loyers. Suite à cet envoi, le terrain a été préparé pour l'intervention de gros engins le 20 octobre.

Labellisation village sportif du Grand Est

La rencontre organisée le 3 octobre 2025 à 14h30 entre M. Frédéric CHARTON et un membre du CROS (comité Régional Olympique et Sportif) s'est très bien passée. Le dossier est accepté. Un rendez-vous est déjà pris pour la remise du label le 28 novembre 2025 : une pancarte est offerte. Si on en veut deux autres, il faut les commander.

Petit tour de table des conseillers

Mme Odile LOMBARD revient sur le compte-rendu du conseil concernant les containers du tennis et précise que les fenêtres pour ces containers ont été offertes et non achetées par l'association de tennis.

Mme Odile LOMBARD tient à signaler que l'association de tennis a aujourd'hui du mal à garder ses adhérents (le nombre est passé de 70 à 45 adhérents) car elle ne trouve pas de salle pour leurs séances car le gymnase de Pontfaverger va être rénové en 2026.

Mais des équipes mixtes et masculines ont quand même été engagées pour le tournoi d'hiver cette année.

Mme Odile LOMBARD revient sur les travaux rue de Merlan pour demander pourquoi il n'y a pas de passage pour les piétons.

M. Jean-Pierre PALADINI qui a suivi les travaux explique que les travaux ne sont pas complètement terminés, il manque encore les traçages côté grillage pour matérialiser le passage des vélos et des piétons.

Boîte à livres

M. ROUVRAY Romuald souhaite rénover la boîte à livres de la place de la mairie. Mme le Maire et les adjoints sont allés examiner la boîte et estiment que la rénovation n'est pas nécessaire cette année.

Mme Nataly MATHE pense que même si une rénovation totale n'est pas à faire, il serait bien de remettre une couche de vernis. Elle se propose de le faire si la commune achète le produit.

Mme Isabelle BOUCKSOM indique que plusieurs personnes se sont plaintes du retard des bus parfois jusqu'à une demi-heure ; c'est un problème récurrent.

Mme le Maire fera remonter l'information à la prochaine conférence de Territoires.

Mme Isabelle BOUCKSOM souligne que souvent les bus scolaires sont vides le soir au retour car les enfants, pour rentrer, prennent les bus de la ligne régulière et non le bus scolaire, ce qui fait que les bus de la ligne régulière sont trop pleins et certains administrés doivent attendre le bus suivant.

M. Frédéric CHARTON lui explique que les enfants qui prennent les bus de la ligne régulière doivent payer leur billet comme tous les autres voyageurs et ne bénéficient pas d'avantage liés à leur statut d'étudiant.

Mme Isabelle BOUCKSOM signale que lors de leur tournoi de pétanque du 28 septembre, ils ont branché le frigo et le congélateur la veille comme d'habitude, mais le matin toute l'installation électrique du complexe avait disjonctée.

Le disjoncteur étant dans le local du foot, l'association a dû appeler le président du foot pour remettre le courant.

Le foot avait installé un convecteur électrique, qu'il avait oublié d'éteindre et qui avait donc chauffé toute la nuit le vestiaire.

Mme le Maire avait été avertie de ce problème et en avait discuté avec le président en lui demandant de vérifier l'extinction du chauffage à chaque utilisation des vestiaires et de changer les prises électriques.

Mme Isabelle BOUCKSOM souhaite qu'une solution soit trouvée à ce problème de non'accès au disjoncteur électrique.

Mme le Maire lui répond qu'elle va réfléchir avec ses adjoints à ce problème.

Mme Annie LE MOUELLIC demande où en sont les réparations de la fuite au-dessus des frigos au bungalow des marcheurs.

M. Jean-Pierre PALADINI ira voir cette fuite lundi 20 octobre.

M. Jean-Pierre PALADINI signale que le nettoyage dans la zone Le Lohan a été fait par l'entreprise RICHARD de Rethel, que les travaux d'assainissement et d'eau potable à l'atelier municipal sont en cours ; il ne manque plus que le raccordement des canalisations extérieures avec l'intérieur.

M. Jean-Pierre PALADINI signale que les belles poubelles neuves de la commune vieillissent mal ; il faudrait déjà les poncer et les revernir ; il faudrait aussi mettre de l'huile de lin sur les boiseries du city et de la Tyrolienne pour les protéger.

Enfin, M. Jean-Pierre PALADINI explique que le tas de sable de la zone du Lohan reviendra dans la cour du hangar municipal.

Mme Marianne LECOMTE indique que le 25 octobre, la commission fleurissement fera la déplantation des fleurs puis la plantation des fleurs d'hiver se fera le 8 novembre.

M. Frédéric DESWARTVAEGER ira chercher le 5 novembre les pensées achetées à Baconnes. Le terreau est arrivé. On va économiser environ 140 euros.

M. Emmanuel CHONION confirme que la journée citoyenne n'a pas été faite en septembre. Il y a possibilité d'avoir des pinces gratuites offertes par le Grand Reims si la journée citoyenne est faite avant le 31 janvier 2026.

Mme Marianne LECOMTE demande à M. Emmanuel CHONION s'il peut programmer la journée citoyenne. M. Emmanuel CHONION propose le 23 novembre 2025 éventuellement.

M. Luc APPERT a sollicité l'école de Bétheniville pour que les enfants chantent le 11 novembre. Le Directeur, M. Maxime GOURIS, explique que ce n'est pas possible car ils n'auront pas le temps d'apprendre le chant pour cet évènement.

Mme Nataly MATHE a demandé à plusieurs entreprise un devis pour une plaque bibliothèque municipale : elle présente ce soir l'un des devis à 170 euros HT.

2 couleurs proposées :

Panneau vert ou panneau rouge avec écritures blanches et un papillon bleu.

Mme Nataly MATHE doit voir deux autres sociétés pour des devis.

Mme Nataly MATHE indique que Mme Monique GILLET a un exemplaire d'un livre sur la vie de Marie-Clémence FOURIAUX. Mme Nataly MATHE propose de rechercher un exemplaire et si elle le trouve, la commune pourra-t-elle le lui rembourser ?

M. Frédéric CHARTON fera un mail pour demander le prix de deux pancartes supplémentaire label commune sportive.

Mme Odile LOMBARD demande si on va réaliser une pancarte par drone (idée de M. Didier CAILLARD) ; Voir qui pourrait faire des photos avec un drone.

M. Frédéric CHARTON signale qu'il connaît une personne sur Pontfaverger qui pourrait réaliser ce projet.

Mme Isabelle BOUCKSOM indique elle aussi qu'elle connaît une personne qui pourrait le faire gratuitement peut-être.

A SUIVRE

M. Emmanuel CHONION propose de faire comme l'année dernière un diaporama pour le 11 novembre.

M. Frédéric CHARTON explique que des conseillers prennent en photo actuellement les sépultures du cimetière afin de mettre à jour le plan du cimetière. Il demande qu'un message soit mis sur l'application panneau pocket afin de rassurer les administrés.

FIN DE SEANCE : 22h30